

**Bruxelles, le 3 août 2026
(OR. en)**

12320/26

**Dossier interinstitutionnel:
2023/0183(NLE)**

**POLCOM 292
WTO 80
AGRI 619
UD 226
UK 167**

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
Objet:	Avis concernant la date d'entrée en vigueur de l'accord sous forme d'échange de lettres entre l'Union européenne et la République populaire de Chine au titre de l'article XXVIII de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) de 1994 en ce qui concerne la modification des concessions pour l'ensemble des contingents tarifaires de la liste CLXXV de l'Union européenne à la suite du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne

L'accord sous forme d'échange de lettres entre l'Union européenne et la République populaire de Chine au titre de l'article XXVIII de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) de 1994 en ce qui concerne la modification des concessions pour l'ensemble des contingents tarifaires de la liste CLXXV de l'Union européenne à la suite du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne¹, signé à Genève le 17 octobre 2025, est entré en vigueur le 31 juillet 2026.

¹ Le texte de l'accord est publié au JO L, 2026/1077, 18.5.2026, ELI:http://data.europa.eu/eli/agree_international/2026/1077/oj.